

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du vingt-quatre février deux mil dix.

Convocation du Conseil Municipal, adressée individuellement à chaque conseiller, pour la tenue d'une séance ordinaire le trois mars deux mil dix à vingt heures.

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Adhésion à l'IRCOD et attribution d'une aide d'urgence en faveur de la ville de Jacmel en Haïti
3. Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent
4. Création de poste d'agent non titulaire pour un besoin occasionnel

Le Maire
Eric AMIET

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MARS 2010

Le mercredi trois mars deux mil dix à vingt heures zéro minute s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric **AMIET**, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le vingt-quatre février deux mil dix.

Sont présents :

- Mr Eric **AMIET**, Maire,
- Mme Marlise **JUNG**, Maire-Adjoint,
- Mr Michel **WARTEL**, Maire-Adjoint,
- Mme Marie-Laure **LAMOTHE**, Maire-Adjoint
- Mr Maurice **SAUM**, Maire-Adjoint,

Mme Solange **AHNNE-LAMOUREUX**, Mr Jean-Luc **BROGER**, Mr Yves **FRIEDLIN**, Mr Christophe **FRIESE**, Mme Christelle **HUSS**, Mr Christian **JACOB**, Mme Véronique **LAUTH**, Mr Jean-Michel **MARY**, Mr André **MEHN**, Mme Laurence **MEYER**, Mme Renée **PINGET-SUSTRANCK**, Mme Martine **ROSSIGNOL**, Mme Sylvie **SCHWARTZ**, Mme Patricia **WENDLING**, Mr Patrick **WOLFF**, membres.

Absents excusés : Mr Olivier **ARNAZ** (procuration pour Mr Michel **WARTEL**), Mme Evelyne **GINTER-MEHN** (procuration pour Mme Sylvie **SCHWARTZ**), Mr Christophe **HODAPP** (procuration pour Mme Marlise **JUNG**), Mr Laurent **SCHLICHTER** (procuration pour Mr Eric **AMIET**), Mr Jean-Philippe **SCHOLL** (procuration pour Mme **LAMOTHE**), membres.

Absents : Mme Claudine **FERNIQUE-LECOCQ**, Mme Elisabeth **WEBER**, membres.

Election du secrétaire

Conformément à l'article L. 2547-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Christelle **HUSS** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Christelle **HUSS** déclare accepter ces fonctions.

Madame Virginie **MAFFIOLINI**, Directeur Général Des Services, Monsieur Jean-Pierre **HABER**, Directeur des Services Techniques et Madame Sophie **FOESSEL**, responsable des ressources humaines et référent juridique, assistent à la séance, sur prescription de M. le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Ouverture de la séance

M. le Maire après appel nominal réalisé par Madame Christelle **HUSS** désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, constate que les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Le Maire déclare la séance ouverte à vingt heures pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Locales de plus de 3 500 habitants sont tenues de faire précéder le vote du budget primitif d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat ne prévoit pas de discussion sur les données chiffrées, mais sur des thèmes d'ordre général.

Monsieur le Maire expose des éléments de contexte national et local du budget 2010 avant d'aborder les grandes orientations proposées.

Un débat s'ensuit, au cours duquel plusieurs conseillers interviennent.

Monsieur WOLFF demande ce qu'on entend par « recherche de partenaires extérieurs pour un cofinancement des opérations d'investissement ».

Mr le Maire répond qu'il pourra s'agir, entre autres, de réfléchir à des partenariats comme la nouvelle disposition P.U.P., qui dans le cadre d'une nouvelle opération d'urbanisation permet d'impliquer financièrement le promoteur dans la réalisation des équipements nécessaires aux nouveaux habitants.

Monsieur JACOB fait référence au contrat de territoire évoqué en commission travaux le 10 février 2010. Il demande si une discussion spécifique avait eu lieu sur le programme proposé au Conseil Général.

Monsieur le Maire répond que les délais d'instruction étaient très courts, ce programme avait été vu en réunion de bureau, sur la base des différents travaux et compte-rendu des commissions. De plus, ce programme n'est pas figé dans la mesure où le Conseil Général s'est engagé à une revue annuelle de ce programme, afin de l'évaluer et le modifier si nécessaire. Ce point sera par ailleurs vu au prochain Conseil.

2) ADHESION A L'IRCOD ET ATTRIBUTION D'UNE AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DE LA VILLE DE JACMEL EN HAÏTI

Le tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier est une catastrophe naturelle d'une ampleur exceptionnelle. Les conséquences humaines sont effroyables. Les destructions massives d'infrastructures, de bâtiments, de liaisons routières et ferroviaires sont énormes pour ce pays, l'un des plus pauvres du monde.

La commune de Wolfisheim tient à exprimer sa plus profonde solidarité et son amitié sincère avec le peuple d'Haïti, très durement touché.

La commission Sports, Vie Associative, Loisirs et Fêtes (SVALF) a ainsi étudié diverses possibilités pour venir en aide aux habitants d'Haïti. Il apparaît que la solidarité internationale qui se manifeste depuis la mi-janvier prend essentiellement deux formes :

- des réponses d'urgence au drame humain (prise en charge des blessés, accès à l'eau, contrôle des violences et des risques de pillage...),
- des partenariats dans la post-urgence et la reconstruction (réorganisation des structures et des institutions, appui aux missions des collectivités territoriales, programme de développement...).

La solution retenue par la commission est d'apporter une aide à la reconstruction.

Afin de connaître la destination des dons et leur utilisation, la commission propose d'adhérer pour une période de 3 à 4 ans (jusqu'à la fin du présent mandat) à l'IRCOD (Institut Régional de Coopération et de Développement). Cet institut est, de longue date, présent sur le terrain et travaille en partenariat avec la ville de Jacmel (ville de 40 000 habitants située à 86 Km de Port-au-Prince). Il coordonne les diverses formes d'engagement des collectivités territoriales alsaciennes pour répondre à cet objectif de reconstruction matérielle, institutionnelle, économique et sociale. La cotisation pour adhérer à l'IRCOD s'élève à 100 € par an.

Parallèlement à cette adhésion, la commission propose également de verser une aide d'un montant de 1 000 € à l'IRCOD, qui sera consacrée aux opérations de reconstruction à Jacmel. Cette aide pourrait éventuellement être reconduite pendant la durée de l'adhésion de la commune à l'IRCOD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **décide d'adhérer à l'IRCOD pour une période d'une année et de verser le montant de la cotisation qui s'élève à 100 € par an. Cette positbn pourra être revue chaque année,**
- **alloue à l'IRCOD une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'année 2010 destinée à venir en aide à la ville de Jacmel,**
- **décide de faire partie de la cellule de suivi des actions menées, créée au sein de l'IRCOD,**
- **désigne Monsieur Michel WARTEL pour représenter la commune au sein de cette cellule,**
- **adopte le projet de convention avec l'IRCOD,**
- **autorise Mr le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.**

3) MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire de service d'un agent spécialisé des écoles maternelles.

Cette modification intervient dans le cadre de la réorganisation du temps de travail des ATSEM. L'agent passera ainsi de 24,5/35^e à 25,5/35^e à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'une ATSEM de 24,5/35^e à 25,5/35^e à compter du 1^{er} janvier 2010.**

4) CREATION DE POSTE D'AGENT NON TITULAIRE POUR UN BESOIN OCCASIONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement d'un agent travaillant à l'école élémentaire qui est placé en arrêt maladie, afin d'assurer la continuité du service en cantine.

Le remplacement prendra la forme d'un contrat pour besoin occasionnel de 8 heures par semaine. L'agent sera engagé à compter du 25 janvier 2010.

Sa rémunération sera fixée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^e classe, indice brut 297, indice majoré 292.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe non titulaire à raison de 8 heures de service par semaine, pour un besoin occasionnel, à compter du 25 janvier 2010.**
- **fixe la rémunération de cet agent au 1^{er} échelon de son grade, indice brut 297, indice majoré 292.**

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à vingt-et-une heures.

Approbation et signature du procès-verbal :

Le présent procès-verbal ayant été approuvé, après lecture faite, a été signé par les Membres suivants :

Les Adjoints :

Les Membres :

Affichage du compte-rendu sommaire :

Monsieur le Maire soussigné constate que le compte-rendu de la séance du trois mars deux mil dix, comprenant les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance, a été affiché le dix mars deux mil dix à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les
Jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire
Eric AMIET